



Méthode d'accompagnement des porteurs de projets

Les entretiens

Le premier entretien doit permettre la prise de contact et l'appréhension du type d'accompagnement attendu par le porteur de projet.

Les entretiens suivants doivent permettre la contractualisation de l'accompagnement et la construction d'un travail commun (Il est conseillé au porteur de projet de venir avec au moins une première ébauche de projet rédigé):

- un regard partagé sur le projet
- une aide à la réflexion
- une aide à la démarche de conception du projet
- une aide à la rédaction, la mise en forme et la présentation du projet
- une aide à l'étude de faisabilité (notamment financière)
- la recherche de financement.
- l'élaboration d'une démarche et d'outils de communication
- l'organisation des activités comptables
- l'élaboration d'outils de suivi pédagogiques et financiers

L'attitude de l'accompagnateur lors du suivi de projet

- L'accompagnateur est un guide et un soutien à la réflexion sur le projet.
- Il aide à faire émerger les problématiques éventuelles par une attitude positive, pédagogue et « psychologue ». Il essaye d'entretenir l'enthousiasme et la motivation du porteur
- La conduite accompagnée d'un projet nécessite d'être à côté, éclairer, exprimer de l'expérience et aussi du doute, poser des questions pour faire avancer, être dans la proximité, mais aussi savoir prendre du recul et de la distance avec le porteur de projet, agir avec souplesse et rigueur à la fois, être solidaire et viser l'autonomie du porteur de projet.
- Il doit amener la personne à clarifier ses intentions et à s'interroger à travers des questions
- Il peut souligner les points d'appui et les obstacles, en proposant des priorités de mise en œuvre, des ressources documentaires ou des personnes ressources complémentaires..
- Il apporte des références théoriques et méthodologiques (notamment sur les montages de dossiers de subvention). Il apporte un minimum de cadres et de références indispensables liées aux cahiers des charges des financeurs publics ou à l'organisation des activités comptables.
- Il encourage les échanges d'expériences et le rapprochement avec des acteurs qui ont des expériences et des savoir-faire à partager dans le même domaine
- Il favorise la formulation d'idées et/ou de besoins en qualification : partenariat de compétences à développer, formation...
- Il aide les participants à s'approprier des outils simples de réflexion et de gestion de leurs actions, pour valider une démarche engagée, faire le point sur des actions en cours ou déjà réalisées, prévoir.
- Il prévoit des modalités d'évaluation de son action d'accueil, d'accompagnement et d'orientation.

L'esprit de l'accompagnement :

L'animateur accompagne un porteur de projet vers la réalisation de son projet, c'est un technicien. Il ne porte pas le projet lui-même, il n'en juge pas la valeur, seul le porteur doit être amené à porter un jugement sur les valeurs qu'il porte et sur la façon dont il entend s'y prendre pour les véhiculer.

L'idée générale est que toute entreprise est possible à priori et que les passions peuvent faire naître des ambitions professionnelles.

La technicité exigible dans cette société peut être un obstacle à l'avancée des projets... c'est sur ce point que l'accompagnateur joue son rôle essentiel, en visant toujours l'autonomie de la personne accompagnée.